

N° 394

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2000-2001

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 juin 2001

RAPPORT

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation ⁽¹⁾ *sur le projet de loi, ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUXIÈME LECTURE, portant règlement définitif du budget de 1999,*

Par M. Philippe MARINI,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alain Lambert, président ; Jacques Oudin, Claude Belot, Mme Marie-Claude Beaudeau, MM. Roland du Luart, Bernard Angels, André Vallet, vice-présidents ; Jacques-Richard Delong, Marc Massion, Michel Sergent, François Trucy, secrétaires ; Philippe Marini, rapporteur général ; Philippe Adnot, Denis Badré, Jacques Baudot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Roger Besse, Maurice Blin, Joël Bourdin, Gérard Braun, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Jean Clouet, Yvon Collin, Jean-Pierre Demerliat, Thierry Foucaud, Yann Gaillard, Hubert Haenel, Claude Haut, Alain Joyandet, Jean-Philippe Lachenaud, Claude Lise, Paul Loridant, Michel Mercier, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Joseph Ostermann, Jacques Pelletier, Louis-Ferdinand de Rocca Serra, Henri Torre, René Tréguët.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (11^{ème} législ.) : Première lecture : **2534, 2601** et T.A. **563**
Deuxième lecture : **3039, 3098** et T.A. **682**

Sénat : Première lecture : **22, 176** et T.A. **81** (2000-2001)
Deuxième lecture : **366** (2000-2001)

Lois de règlement.

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION	3
EXAMEN DES ARTICLES	4
EXAMEN EN COMMISSION.....	6
TABLEAU COMPARATIF.....	7

INTRODUCTION

En première lecture, statuant sur le présent projet de loi portant règlement définitif du budget de 1999, votre commission avait tenu à rappeler qu'il « *s'agit d'un quitus comptable qui en aucun cas ne vaut acceptation de la politique et des pratiques budgétaires du pouvoir exécutif* ».

A son initiative cependant, le Sénat avait modifié sur un point, à l'article 13, le texte du présent projet afin de procéder à **la correction d'une erreur matérielle**.

Ainsi qu'il ressort des explications fournies par notre collègue Didier Migaud, rapporteur général du budget, l'examen en deuxième lecture par l'Assemblée nationale a permis de relever une nouvelle erreur matérielle au sein du texte initial du projet de loi déposé par le gouvernement.

Par voie de conséquence, l'Assemblée nationale a procédé en deuxième lecture à deux modifications mineures, tant à l'article 8 concernant les budgets annexes – en l'espèce celui de l'Aviation civile – que, par coordination, à l'article premier récapitulant les résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 1999, et cela « *pour rectification matérielle* ».

EXAMEN DES ARTICLES

ARTICLE PREMIER

[rectification matérielle]

Résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 1999

Commentaire : le présent article a pour objet d'arrêter les résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour 1999.

En deuxième lecture, l'Assemblée nationale a rectifié le tableau du présent article en liaison avec les rectifications matérielles proposées à l'article 8 du présent projet de loi.

Décision de la commission : votre commission vous propose d'adopter cet article sans modification.

ARTICLE 8

[rectification matérielle]

Résultats des budgets annexes

Commentaire : le présent article a pour objet d'arrêter les résultats des budgets annexes et d'autoriser des ajustements de crédits sur ces budgets.

En deuxième lecture l'Assemblée nationale a rectifié «*une erreur matérielle dans le montant des recettes du budget de l'Aviation civile, ainsi que diverses erreurs matérielles dans l'état G*».

Décision de la commission : votre commission vous propose d'adopter cet article sans modification.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mercredi 20 juin 2001, sous la présidence de M. Alain Lambert, président, la commission a procédé à l'**examen** du **rapport** de **M. Philippe Marini, rapporteur général, remplacé par M. Yann Gaillard**, en vue de la **deuxième lecture du projet de loi n° 366** (2000-2001), adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, **portant règlement définitif du budget de 1999**.

M. Yann Gaillard, rapporteur, en remplacement de M. Philippe Marini, a indiqué que, sans bien évidemment donner son accord sur le fond à la politique et aux pratiques budgétaires suivies par le Gouvernement en 1999, le Sénat avait donné un quitus comptable en adoptant, le 3 mai dernier, le projet de loi de règlement, tout en ayant corrigé, à l'article 13, une erreur matérielle de 40 centimes concernant la reconnaissance d'utilité publique de dépenses comprises dans des gestions de fait, le total figurant dans le texte de cet article n'étant pas strictement égal à la somme des parties mentionnées dans l'exposé des motifs.

Il a indiqué que l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, avait à son tour découvert une erreur matérielle de totalisation des recettes du budget de l'aviation civile, portant sur un montant, plus significatif, de 648.876 francs, ainsi que des erreurs de calcul dans le tableau récapitulatif y afférent. Considérant que les totaux sont désormais exacts, il a proposé d'adopter le projet de loi de règlement sans modification.

La commission, suivant les conclusions de son rapporteur, a décidé de proposer au Sénat d'**adopter sans modification**, en deuxième lecture, le **projet de loi portant règlement définitif du budget de 1999**.

TABLEAU COMPARATIF

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Article 1^{er} (1)

Les résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour 1999 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après :

(en francs)

	Charges	Ressources
A. – Opérations à caractère définitif		
<i>Budget général</i>		
Recettes (a)	1 840 658 081 406,50	
<i>A déduire</i> : Dégrèvements et remboursements d'impôts.....	– 329 135 973 898,38	1 511 522 107 508,12
Dépenses ordinaires civiles	1 778 090 171 365,86	
<i>A déduire</i> : Dégrèvements et remboursements d'impôts	– 329 135 973 898,38	
Dépenses civiles en capital.....	99 465 041 287,56	
Dépenses militaires.....	178 345 124 832,86	
Total pour le budget général.....	1 726 764 363 587,90 (b)	1 511 522 107 508,12
Solde du budget général	215 242 256 079,78	
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>		
Recettes		64 580 677 041,34
Dépenses ordinaires civiles	20 744 891 381,13	
Dépenses civiles en capital	40 640 124 903,72	
Total pour les comptes d'affectation spéciale.....	61 385 016 284,85	64 580 677 041,34
Solde des comptes d'affectation spéciale		3 195 660 756,49
Totaux (budget général et comptes d'affectation spéciale).....	1 788 149 379 872,75	1 576 102 784 549,46
<i>Budgets annexes</i>		
Aviation civile.....	8 978 521 670,31	8 978 521 670,31
Journaux officiels.....	1 237 610 223,62	1 237 610 223,62
Légion d'honneur.....	121 099 814,92	121 099 814,92
Monnaies et médailles.....	1 112 998 641,85	1 112 998 641,85
Ordre de la Libération.....	5 014 031,00	5 014 031,00
Prestations sociales agricoles.....	95 747 266 110,79	95 747 266 110,79
Totaux budgets annexes.....	107 202 510 492,49	107 202 510 492,49
Totaux des opérations à caractère définitif (A).....	1 895 351 890 365,24	1 683 305 295 041,95
Solde des opérations à caractère définitif (A).....	212 046 595 323,29	”

(a) Après déduction des prélèvements sur recettes de l'Etat (267 704 944 685,13 F) au profit des collectivités locales et des Communautés européennes.

(b) Le montant des dépenses brutes du budget général s'établit à 2 055 900 337 486,28 F.

⁽¹⁾ Article adopté conforme par le Sénat en première lecture

**Texte adopté par l'Assemblée nationale
en deuxième lecture**

— — —
Article 1^{er}
(rectification matérielle)

Alinéa sans modification.

(en francs)

	Charges	Ressources
A. – Opérations à caractère définitif		
<i>Budget général</i>		
Recettes (a)	1 840 658 081 406,50	
<i>A déduire</i> : Dégrèvements et remboursements d'impôts.....	- 329 135 973 898,38	1 511 522 107 508,12
Dépenses ordinaires civiles	1 778 090 171 365,86	
<i>A déduire</i> : Dégrèvements et remboursements d'impôts	- 329 135 973 898,38	
Dépenses civiles en capital.....	1 448 954 197 467,48	
Dépenses militaires.....	99 465 041 287,56	
	178 345 124 832,86	
Total pour le budget général.....	1 726 764 363 587,90 (b)	1 511 522 107 508,12
Solde du budget général	215 242 256 079,78	
<i>Comptes d'affectation spéciale</i>		
Recettes		64 580 677 041,34
Dépenses ordinaires civiles	20 744 891 381,13	
Dépenses civiles en capital	40 640 124 903,72	
Total pour les comptes d'affectation spéciale.....	61 385 016 284,85	64 580 677 041,34
Solde des comptes d'affectation spéciale		3 195 660 756,49
Totaux (budget général et comptes d'affectation spéciale).....	1 788 149 379 872,75	1 576 102 784 549,46
<i>Budgets annexes</i>		
Aviation civile.....	8 977 872 794,31	8 977 872 794,31
Journaux officiels.....	1 237 610 223,62	1 237 610 223,62
Légion d'honneur.....	121 099 814,92	121 099 814,92
Monnaies et médailles.....	1 112 998 641,85	1 112 998 641,85
Ordre de la Libération.....	5 014 031,00	5 014 031,00
Prestations sociales agricoles.....	95 747 266 110,79	95 747 266 110,79
Totaux budgets annexes.....	107 201 861 616,49	107 201 861 616,49
Totaux des opérations à caractère définitif (A).....	1 895 351 241 489,24	1 683 304 646 165,95
Solde des opérations à caractère définitif (A).....	212 046 595 323,29	

(a) Après déduction des prélèvements sur recettes de l'Etat (267 704 944 685,13 F) au profit des collectivités locales et des Communautés européennes.

(b) Le montant des dépenses brutes du budget général s'établit à 2 055 900 337 486,28 F.

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Article 1^{er} ⁽¹⁾ (Suite)

(en francs)

	Charges	Ressources
B.- Opérations à caractère temporaire		
<i>Comptes spéciaux du Trésor</i>		
Comptes d'affectation spéciale.....	16 398 428,70	115 705 927,09
Comptes de prêts.....	6 470 815 845,84	6 413 555 195,33
Comptes d'avances	439 156 475 641,02	443 409 968 549,61
Comptes de commerce (solde).....	- 2 135 778 640,04	
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (solde).....	9 571 357,01	
Comptes d'opérations monétaires (solde hors F.M.I.).....	376 344 698,53	
Totaux des opérations à caractère temporaire (B).....	443 893 827 331,06	449 939 229 672,03
Solde des opérations à caractère temporaire hors F.M.I (B).....		6 045 402 340,97
Solde d'exécution des lois de finances hors F.M.I. (A+B).....	206 001 192 982,32	
Solde d'exécution des lois de finances hors F.M.I., hors F.S.C.....	206 001 597 741,11	

.....
.....

⁽¹⁾ Article adopté conforme par le Sénat en première lecture

**Texte adopté par l'Assemblée nationale
en deuxième lecture**

— — —
Article 1^{er} (Suite)
(rectification matérielle)

(en francs)

	Charges	Ressources
B.- Opérations à caractère temporaire		
<i>Comptes spéciaux du Trésor</i>		
Comptes d'affectation spéciale.....	16 398 428,70	115 705 927,09
Comptes de prêts.....	6 470 815 845,84	6 413 555 195,33
Comptes d'avances	439 156 475 641,02	443 409 968 549,61
Comptes de commerce (solde).....	- 2 135 778 640,04	
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (solde).....	9 571 357,01	
Comptes d'opérations monétaires (solde hors F.M.I.).....	376 344 698,53	
Totaux des opérations à caractère temporaire (B).....	443 893 827 331,06	449 939 229 672,03
Solde des opérations à caractère temporaire hors F.M.I (B).....		6 045 402 340,97
Solde d'exécution des lois de finances hors F.M.I. (A+B).....	206 001 192 982,32	
Solde d'exécution des lois de finances hors F.M.I., hors F.S.C.....	206 001 597 741,11	

.....
.....

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Article 8 ⁽¹⁾

Les résultats des budgets annexes sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par budget conformément au tableau G annexé à la présente loi.

(en francs)

Désignation des budgets	Totaux égaux en recettes et en dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédit non consommés
Aviation civile	8 978 521 670,31	772 981 207,19	172 811 968,88
Journaux officiels	1 237 610 223,62	14 643 069,08	26 866 572,46
Légion d'honneur	121 099 814,92	1 184 738,82	4 099 575,90
Monnaies et médailles	1 112 998 641,85	58 057 734,41	415 062 651,56
Ordre de la Libération.....	5 014 031,00	1 153 165,75	325 698,75
Prestations sociales agricoles	95 747 266 110,79	2 015 620 339,23	615 354 228,44
Totaux.....	107 202 510 492,49	2 863 640 254,48	1 234 520 695,99

⁽¹⁾ Article adopté conforme par le Sénat en première lecture

**Texte adopté par l'Assemblée nationale
en deuxième lecture**

Article 8
(rectification matérielle)

Alinéa sans modification.

(en francs)

Désignation des budgets	Totaux égaux en recettes et en dépenses	Ajustements de la loi de règlement	
		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédit non consommés
Aviation civile	8 977 872 794,31	772 332 331,19	172 811 968,88
Journaux officiels	1 237 610 223,62	14 643 069,08	26 866 572,46
Légion d'honneur	121 099 814,92	1 184 738,82	4 099 575,90
Monnaies et médailles	1 112 998 641,85	58 057 734,41	415 062 651,56
Ordre de la Libération.....	5 014 031,00	1 153 165,75	325 698,75
Prestations sociales agricoles	95 747 266 110,79	2 015 620 339,23	615 354 228,44
Totaux.....	107 201 861 616,49	2 862 991 378,48	1 234 520 695,99